



Les « Mangeux d'ail » ont construit leurs longues maisons et semé dans le limon de la Loire.....

ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE

Agriculture urbaine et périurbaine, paysage, environnement et urbanisme pour la ville durable

« *Serviteur du terroir baratton* »

Membre de la SPPEF, Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France et de la Fédération Patrimoine-Environnement

20, rue du Vernet - 58000 NEVERS

saint-fiacre58@orange.fr

Tel 06 10 39 57 26

www.loire-baratte.com

Quelle méthode pour préserver et développer le patrimoine périurbain ?

Patrimoine agricole bâti, non bâti et naturel

Le 24 juin 2011

Auteur : Brigitte Compain-Murez, Ingénieur, chercheur, Présidente fondatrice de l'association Saint-Fiacre Loire-Baratte pour la ville durable, Concepteur-paysagiste ENSP, certifié FFP projets urbains et développement durable

Longtemps maltraité et banalisé, l'espace périurbain fait aujourd'hui l'objet d'attentions particulières de la part de nombreux acteurs. Urbanistes, géographes, architectes, sociologues... tous s'accordent sur le fait que ses composantes répondent aux nouveaux enjeux de notre société. La présente note s'intéresse à la mise en lumière du patrimoine agricole bâti, non bâti et naturel du périurbain

Les meilleures productions agricoles se tiennent à la périphérie des villes

Les villes se sont bâties près des meilleures terres qui leur assuraient une nourriture de proximité et de qualité (la théorie de Von Thünen, ingénieur agronome du XIXe siècle, nous rappelle que les meilleures productions agricoles se situent aux abords des villes). Sur l'autel du développement économique, la folie destructrice d'une époque, basée sur le tout pétrole, a eu raison d'une grande partie du patrimoine agricole périurbain. Les supermarchés se sont substitués aux maraîchers. Les sols à haute valeur agronomique ont été artificialisés, tandis que le patrimoine bâti, a, la plupart du temps, subi des transformations au point d'être devenu méconnaissable, le tout dans une forme d'indifférence quasi-générale voire d'hystérie collective !

Devant la disparition annuelle de 86 000 hectares de terre agricole et des paysages communs défigurés, on assiste aujourd'hui à une certaine prise de conscience récente voire à des discours alarmistes. Pour autant, le phénomène perdure toujours balayant sur son passage identités culturelle et paysagère, transformant l'habitat rural du maraîcher en pavillon de banlieue très fonctionnel, privant les citadins voisins de produits locaux et de promenades dans une nature de proximité. A l'aube de la société post-carbone tout ceci est fort dommageable.

La faute à qui si rien ne va plus ?

L'Etat dénonce et cautionne dans le même temps l'étalement urbain ; l'accession au logement neuf (dont l'habitat pavillonnaire diffus) bénéficie de facilités à la construction (emprunt à taux zéro...) au détriment du parc existant. Les hangars « far-west » des activités industrielles et commerciales (taxes professionnelles moins élevées qu'au centre ville) et les infrastructures routières pour accéder à ces activités sont les principales causes de l'étalement urbain. Le gaspillage des ressources foncières, l'appétit des aménageurs, la vision court-termiste et la complaisance clientéliste des maires font souvent le reste. Faute d'une protection durable, le foncier agricole et naturel se retrouve le plus souvent dissocié de son patrimoine bâti. Fortes de ce constat la société civile et les associations réagissent avec en toile de fond, un retour vital, bien argumenté, en faveur d'un développement local à valeur ajoutée. Dans le même temps, les outils de planification et d'urbanisme évoluent, l'intercommunalité prend forme...

Que faire lorsqu'il en est encore temps ?

Les atteintes au patrimoine culturel et identitaire sont désormais vécues comme un outrage fait à l'histoire collective d'un pays. Les saccages répétés finissent par cristalliser les rancœurs tandis que le bon sens réveille un sentiment urgent de résistance face à un monde désharmonisé, à des modèles économiques et urbains imposés malgré les pertes de repères et problèmes qu'ils génèrent... C'est ainsi qu'autour d'un projet global de développement des ceintures vertes nourricières situées aux portes des agglomérations, on retrouve aujourd'hui assises autour de la même table, des associations dont les missions sont complémentaires : les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), les associations de protection de la nature, les associations de patrimoine et d'histoire, celles du paysage... Les maraîchers et producteurs périurbains deviennent des modèles d'agriculture à part soutenus par leurs clients directs qui sont aussi les habitants de la ville. Les associations et chambres d'agriculture doivent mener un plan d'intervention méthodologique global dans plusieurs directions. Ce genre d'actions s'inscrit dans la durée et dans un esprit de réseau, chaque organisation répondant à sa mission. Celle de la sauvegarde du patrimoine bâti, outil de l'exploitant au même titre que la terre, y trouve naturellement sa place...

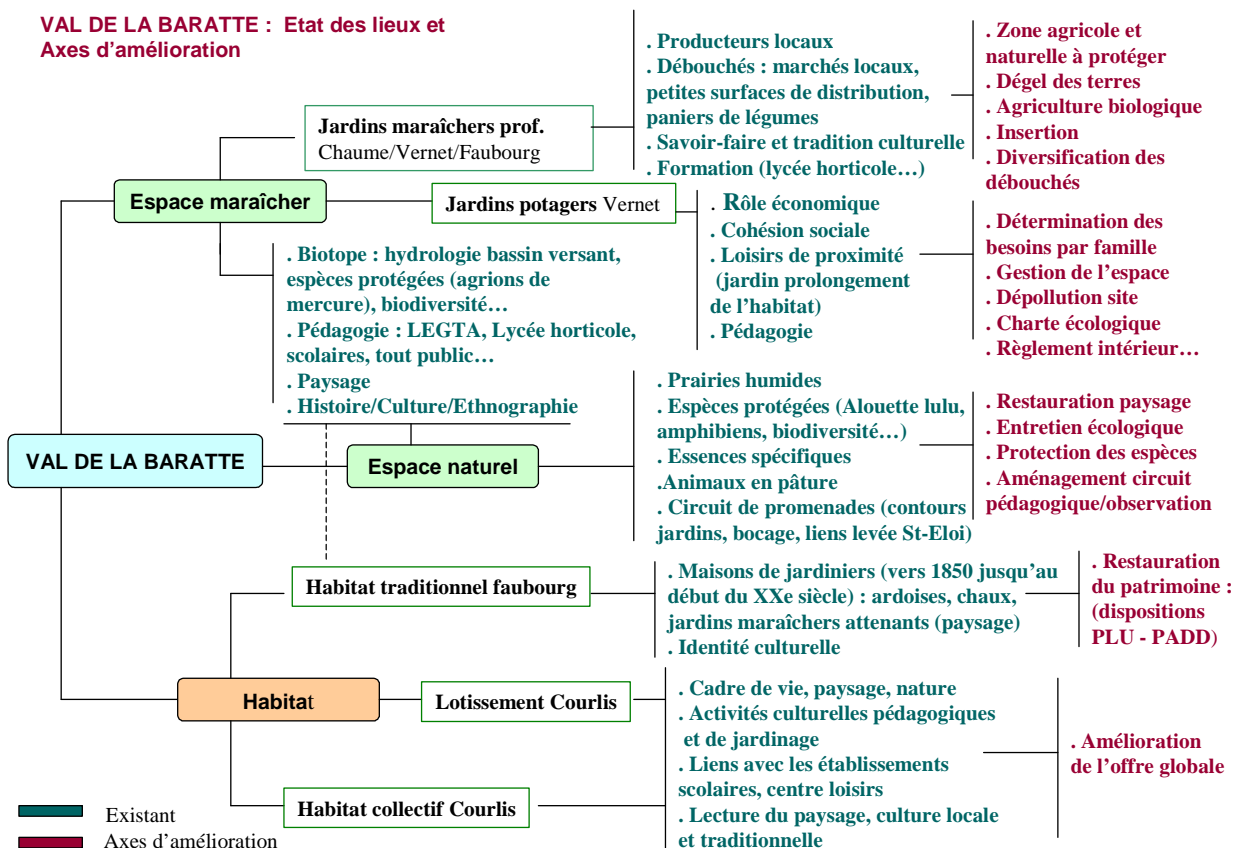
Une méthodologie guidée par un objectif de développement global

L'agriculture et la nature sont des patrimoines vivants. A ce titre, la notion de développement est très forte. L'agriculture périurbaine, qui attire nos concitoyens, se tourne aussi vers des activités connexes telles que le tourisme, la vente directe et la pédagogie à la ferme. L'agriculture périurbaine est une aubaine pour le projet urbain. Un repérage systématique et clair des éléments de l'ensemble agri-naturel donnera lieu, in fine, à un état des lieux et à un diagnostic paysager (voir lien http://www.loire-baratte.com/Fichiers_pdf/diagpaysage.pdf). Ce travail indispensable permettra ensuite de se poser les bonnes questions et de conduire une série d'actions : communication ciblée, sensibilisation, valorisation, démarche de protection et, le cas échéant, défense du patrimoine. Le ton doit rester politiquement correct mais suffisamment offensif et légitime pour susciter des réactions. Les médias, les fédérations de patrimoine et de paysage sont acquis à la cause et font levier auprès des pouvoirs publics il ne faut pas l'oublier. De toute évidence, l'indépendance et l'ouverture restent de règle vis-à-vis des décideurs. La tâche est complexe et exigeante car la vision est globale. En outre, on ne fait pas l'économie d'une montée en compétence sur les outils de planification et d'urbanisme sujets à une évolution rapide suite au Grenelle de l'environnement (Schéma de Cohérence Territoriale, PLU intercommunaux, Plan Action Développement Durable, Plan Climat Energie Territorial, Trames verte et bleue, secteurs sauvegardés...). La participation à l'élaboration de ces outils est indispensable afin que soit intégrée la prise en compte des espaces agricoles et naturels, de leurs espèces animales et végétales (parfois remarquables) ainsi que celle du patrimoine bâti et de sa restauration à l'identique : toiture, enduits, huisseries... De même, une bonne connaissance des politiques mises en place par l'Etat, de l'évolution de la réglementation tant européenne que nationale, des bonnes pratiques de pays est indispensable. Il s'agit d'être informé continuellement sur un certain nombre de domaines adjacents au sujet principal pour étayer ses propres argumentations. Le temps des journées du patrimoine et autres festivités est un moment privilégié pour nouer des relations avec le grand public qui, convaincu par la démarche, prend volontiers part aux manifestes pour la protection d'un site agricole par exemple (pour peu que l'on tienne un langage authentique et cohérent !) Les actions menées s'appuient sur un cahier des charges et une motivation à toutes épreuves.



Habitat agricole et jardins maraîchers attenants (La Baratte, Nevers, Nièvre)

Exemple de carte heuristique dressée suite à un état des lieux sur le val maraîcher de la Baratte (Nevers, Nièvre)



© Saint-Fiacre Loire-Baratte 02/2009



Maison traditionnelle de maraîcher de (1850 au début du Xxe) La Baratte- Nièvre

Veille patrimoine/environnement : exemples d'informations importantes à capter au fil de l'eau :

- La grille ville durable du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et du logement (novembre 2010) compte 20 ambitions.

Ambition n° 9 Valoriser le patrimoine local, l'histoire et l'identité du quartier

Ambition n° 15 Valoriser les relations avec le milieu agricole et forestier

Ambition n° 20 Préserver la biodiversité, restaurer et valoriser la nature en ville

« Valoriser les relations avec le milieu agricole » est l'un des critères de la grille Ecoquartier 2010-2011 du MEDDTL. Le critère n° 15 « développement territorial » de la grille Ecoquartier 2010-2011 préconise de « *préserver la viabilité économique des exploitations agricoles urbaines et périurbaines, de sensibiliser les citoyens aux bienfaits de l'agriculture urbaine ou de proximité* » et de « *favoriser la consommation de produits issus de l'agriculture locale* »

- Dans le cadre de la déclinaison de la loi Grenelle, Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture annonçait, en janvier 2011, un décret instaurant un appel d'offres visant à favoriser le développement de circuits courts (ventes directes, marché à la ferme, AMAP...) dans la restauration collective. En concertation avec Nathalie Kosciusko Morizet, ministre de l'Ecologie, il annoncera prochainement des décisions visant à « *appuyer les petites exploitations de maraîchage bio* ».